



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 02 - 005

Délibération n° 1 : Le compte administratif 2018.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni le 23 avril 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 6 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE - Colette FERRAND – Pascale OFFREY - Fabienne PERRIN – Clotilde ROBIN.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN - Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Paul PONCET – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA) – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) - Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Jean Pierre ROCHETTE (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Exposé du rapport effectué par le **Président**

1ère partie – La présentation sommaire de l'établissement.

Afin d'apporter une meilleure compréhension à l'examen des comptes de l'exercice budgétaire 2018, une présentation sommaire de l'établissement est proposée, afin de rappeler son activité opérationnelle, et ses moyens humains et en matériels.

1 – L'activité opérationnelle du SDIS.

Le nombre d'interventions réalisé par les sapeurs-pompiers tend à augmenter, passant ainsi de 48 568 en 2012 à 60 050 en 2018 (+ 23,64 % en 6 ans).

Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
48 568	49 422	49 619	54 304	52 820	55 345	60 050

Les interventions pour secours à personne - principale activité des SDIS - expliquent cette augmentation, tout comme les opérations diverses (près de 20% des interventions en 2018). Les accidents routiers varient de 2 600 à 2 900 pendant cette même période, constituant environ 5% du total des interventions

2 – Les moyens humains et matériels de l'établissement.

☞ L'établissement compte près de 2 800 sapeurs-pompiers, dont 80% ayant le statut de sapeurs-pompiers volontaires (ce pourcentage correspondant à la moyenne nationale). En effet, aux côtés d'un effectif théorique de 553 sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS a établi un contrat d'engagement avec environ 2 300 sapeurs-pompiers volontaires.

L'établissement compte également dans ses effectifs 97 agents issus des filières administratives et techniques, affectés dans ses services fonctionnels (atelier, magasin, informatique, ressources humaines, finances,...).

☞ Les sapeurs-pompiers sont affectés dans 72 centres d'incendie et de secours, qui permettent un maillage efficace sur tout le département. L'activité de ces centres est coordonnée par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le centre de traitement de l'appel (CTA).

Le SDIS dispose également d'une direction départementale, et d'autres structures à vocation départementale : une école, un atelier, une pharmacie et un magasin.

☞ Les véhicules sont au nombre de 600 (poids lourds et véhicules de liaison). Ce chiffre est en diminution par rapport aux premières années de la départementalisation puisqu'une polyvalence des engins a constamment été recherchée (des engins peuvent effectuer maintenant à la fois des missions de lutte contre l'incendie et de secours routier). A noter que le SDIS a décidé d'affecter au moins un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) dans chaque centre d'incendie et de secours, afin de répondre au mieux aux missions de secours à personne.

Le SDIS s'est doté également d'un réseau de transport d'information autonome, permettant de transmettre des données radio, informatiques, ainsi que de la téléphonie entre ses différentes structures déconcentrées.

3 – Les moyens budgétaires.

Pour réaliser ses missions, le conseil d'administration a voté en 2018 un budget de fonctionnement à hauteur de 60,673 M €, financé à 96% par des contributions communales, intercommunales et départementale.



Comme indiqué plus loin, les participations communales et intercommunales n'ont pas augmenté depuis 2013. L'évolution de la participation départementale a également été nulle en 2018. Cette stabilité doit être soulignée, dans un contexte de progression de l'activité opérationnelle, induisant par là même des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les dépenses de tous les SDIS sont essentiellement consacrées au personnel (72% si l'on additionne les salaires et charges, la gestion du volontariat et la formation).

L'importance de la dotation aux amortissements (près de 7 M€, soit 12% des dépenses) permet d'autofinancer une grande partie des investissements de l'établissement.



2^{ème} partie – La présentation du résultat de l'exercice 2018.

1 - Des recettes de fonctionnement supérieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Excédent de recettes
60 673 000 €	61 547 613 €	+ 874 613 €

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont de 3 ordres : les contributions budgétaires des collectivités territoriales, les opérations d'ordre et les autres produits de gestion.

L'excédent par rapport à la prévision tel que mentionné ci-dessus est constaté uniquement au niveau des autres produits de gestion et provient en grande partie de recettes qui n'avaient pas été intégrées au BP :

☞ Remboursement par l'Etat des frais engagés par le SDIS de la Loire en 2017 lors d'opérations de secours effectuées en renfort dans d'autres départements frappés par de violents feux de forêts (+ 100 000 €).

☞ Sortie de l'actif de deux camions détruits par l'incendie de la caserne de Montbrison en décembre 2017 (+ 416 000 €). Cette opération d'ordre se traduit également par une dépense d'un même montant en section de fonctionnement.

☞ Remboursement par les compagnies d'assurances au titre des différents contrats : dommage aux biens (92 000 € suite à une infiltration d'eau dans la toiture de la caserne de Saint Chamond), flotte automobile (37 000 € suite à la destruction des deux camions mentionnée précédemment), risques statutaires (41 000 € suite à des remboursements de frais médicaux et appareillages divers dans le cadre d'accidents du travail).

☞ Versement du fonds de compensation de la TVA pour des opérations de fonctionnement (+ 37 000 €).

☞ Dans le cadre de l'exécution de marchés publics, application de pénalités de retard auprès d'entreprises (+ 41 000 €).

D'autres recettes ont été réalisées avec un montant supérieur à la prévision établie lors du BP :

Les interventions effectuées par les sapeurs-pompiers lorsqu'il y a carence des sociétés chargées de la maintenance des ascenseurs font l'objet d'une imputation. La plupart des carences effectuées en 2017 n'a été encaissée qu'en 2018 (+ 50 000 €).

2 - Des dépenses de fonctionnement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Excédent
60 673 000 €	58 449 488 €	+ 2 223 512 €

Certains postes de dépenses sont en diminution par rapport à 2017. Des excédents apparaissent donc sur ces comptes à la clôture de l'exercice 2018 : amortissements (+ 291 000 €), frais financiers (+17 000 €), entretien des véhicules (+ 51 000 €), dépenses énergétiques (+ 148 000 €), contrats de maintenance (+ 138 000 €), frais médicaux (+ 33 000 €).

D'autres postes de dépenses progressent par rapport à l'année 2017, mais restent inférieurs à la prévision : dépenses de formation (- 187 000 €), dispositifs de « retraite » pour les sapeurs-pompiers volontaires (- 45 000 €)...

De plus, les crédits destinés aux dépenses imprévues (359 000 €) n'ont pas été utilisés.

Enfin, malgré un taux d'exécution budgétaire de près de 98%, la dépense consacrée aux frais de personnel reste inférieure à la prévision de 850 000 €, en raison notamment de la vacance de postes d'officiers.

3 - Des recettes d'investissement sensiblement identiques à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Ecart
15 546 452 €	15 570 314 €	+ 23 863 €

Les recettes sont constituées des amortissements, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des opérations d'ordre et de la reprise des excédents des exercices budgétaires précédents. Les recettes constatées au compte administratif sont sensiblement identiques aux recettes prévisionnelles.

4 - Des dépenses d'investissement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Ecart
15 546 452 €	12 438 112 €	+ 3 108 340 € (+ 1 025 617 € après déduction des restes à réaliser)

Plusieurs catégories de dépenses sont répertoriées dans la section d'investissement :

📁 Les bâtiments :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
4 670 365 €	3 853 116 €	817 249 €



Des retards ont été pris dans la construction des casernes de Pelussin, Cordelle, La Ricamarie et Roanne, expliquant l'excédent.

📁 Les travaux d'entretien des bâtiments :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
1 102 616 €	962 756 €	139 860 €

En plus du programme immobilier, le SDIS procède à des travaux d'entretien dans d'autres casernes du département. L'année 2018 a permis également de terminer les opérations lancées en 2016 et notamment les rénovations des bâtiments à Cuinzier, Le Cergne, Panissières, Chalmazel, Saint Symphorien de Lay.

📁 Les véhicules :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
3 820 683 €	3 527 622 €	293 061 €

Les crédits qui n'ont pas été mandatés en 2018 ont toutefois été engagés (restes à réaliser) et seront consommés en 2019.

📁 Les autres matériels :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
4 315 788 €	2 463 789 €	1 851 999 €

Une partie de ces crédits non consommés constitue des restes à réaliser. D'autres projets prévus initialement en 2018 ont été ajournés (mise en place d'un nouveau réseau de faisceaux hertziens destiné aux liaisons informatiques entre les différents sites du SDIS, dans les domaines administratif et opérationnel).

📁 Le remboursement du capital des emprunts :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
289 000 €	287 779 €	1 222 €

📁 Les opérations d'ordre (dont la neutralisation des amortissements des bâtiments)

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
1 348 000 €	1 343 050 €	4 950 €

Le résultat 2018 se solde donc par un excédent de **6 230 328 €**. Les crédits 2018 réellement disponibles après le financement des « restes à réaliser » (dépenses engagées en 2018 mais qui seront mandatées en 2019) s'établissent cependant à **4 147 605 €** soit 5,44 % du total des crédits ouverts.



3ème partie – L'évolution budgétaire constatée en 2019



1 - Les dépenses de fonctionnement.

Comme le montre le tableau de l'annexe 2, page 13, les dépenses réelles 2018 sont en diminution de 906 171 € par rapport à 2017, soit - 1,53 %. Par contre, si l'on ne tient pas compte des opérations d'ordre exceptionnelles⁽²⁾, les mandats émis en 2018 sont d'un niveau sensiblement identique à celui de 2017 (+ 0,356 M €, soit + 0,62%), signe d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Sur une période de 6 ans (2012 – 2018), les dépenses ont connu une évolution de 8,27%, soit une moyenne annuelle de 0,72%.

📁 *L'évolution de 2017 – 2018* : - 0,906 M € soit - 1,53 % (+ 0,62 % hors opération d'ordre exceptionnelle).

Catégorie de dépenses de fonctionnement.	Evolution 2017 – 2018 en euros.	Evolution 2017 – 2018 en %.
Dépenses de personnel.	+ 117 879 €	+ 0,33 %
Autres dépenses.	+ 239 075 €	+1,09%
Opération d'ordre exceptionnelle.	- 1 263 125 €	-75,24%
Total des dépenses.	- 906 171 €	-1,53 %

Le tableau ci-dessus montre que la progression des dépenses de personnel a été limitée à 0,33% par rapport à l'exercice budgétaire antérieur. Les départs à la retraite enregistrés tout au long de l'année n'ont pas été compensés en effet immédiatement. L'augmentation des autres dépenses reste également limitée (+1,09%), malgré l'augmentation d'activité.

📁 *L'évolution sur la période 2012 – 2018* : (+ 4,463 M € € soit + 8,27 %, soit une moyenne annuelle de 0,72 %)

Catégorie de dépenses de fonctionnement.	Evolution 2012 – 2018 en euros.	Evolution 2012 – 2018 en %.
Dépenses de personnel.	+ 3 667 373 €	+ 11,39 %
Autres dépenses.	+ 379 921 €	+ 1,74 %
Opération d'ordre exceptionnelle.	+ 415 562 €	
Total des dépenses.	+ 4 462 856 €	+ 8,27 %

Cette évolution de 4,463 M € provient principalement de la masse salariale (+3,667 M €) qui a progressé en moyenne de 1,90 % par an (+11,39 de 2012 à 2018). Malgré des effectifs stables pendant cette période, le SDIS a dû en effet financer de nombreuses réformes, dont celle de la filière des sapeurs-pompiers ainsi que celle relative au temps de travail.

Le SDIS a réalisé des économies conséquentes sur d'autres postes de dépenses, et notamment sur les frais financiers, les énergies et la téléphonie.

2 - Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles 2018 sont stables par rapport à 2017, soit + 0,84 %. Sur une période de 6 ans (2012 – 2018), les recettes ont progressé de 4,59% (soit une moyenne annuelle de 0,98 %) alors que les dépenses augmentaient de 8,27%.

📁 L'évolution de 2017 – 2018 : + 510 044 € soit + 0,84 %.

Les contributions des communes et groupements de communes n'ont pas progressé en 2018, et ceci pour la 5^{ème} année consécutive. La participation du département a été maintenue en 2018 au niveau de celle de 2017.

Le montant global des autres produits de gestion et celui des opérations d'ordre ont connu par contre de fortes évolutions, permettant ainsi de compenser la stabilisation des contributions.

📁 L'évolution sur la période 2012 – 2017 : + 2 825 343 € soit + 4,59 %.

Bien que les dépenses aient augmenté de 8,27 % de 2012 à 2018, les contributions de collectivités territoriales ont été relativement stables sur cette même période (+ 1,37 %). L'établissement a en effet recherché des ressources supplémentaires pour limiter la charge contributive.

Il y a d'abord eu l'opération de neutralisation des amortissements des bâtiments⁽³⁾. Il y a eu également la facturation de certaines prestations : facturation auprès des sociétés chargées de la maintenance des ascenseurs collectifs de toutes les interventions qu'elles n'ont pu effectuer et qui ont été réalisées par les sapeurs-pompiers ; facturation des interventions effectuées pour le compte des SMUR de Feurs et Montbrison ; revalorisation des remboursements avec l'aéroport de Saint Etienne Bouthéon ; location des outils de formation...

3 -Les dépenses d'investissement.

📁 Les opérations d'équipement.

Le SDIS investit dans trois domaines : les bâtiments, les véhicules d'intervention et enfin les autres matériels (réseau de transmission, équipements et matériels d'intervention...). Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'établissement a une politique soutenue en matière d'investissement immobilier et de matériels puisqu'il consacre en moyenne 9,86 M € par an à ces opérations d'équipement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012 - 2018	Moyenne annuelle
Bâtiments	4 462 356 €	2 154 560 €	4 523 139 €	3 676 368 €	2 536 436 €	5 169 700 €	4 815 872 €	27 338 429 €	3 905 490 €
Véhicules d'intervention	1 338 165 €	2 674 740 €	5 837 382 €	2 762 337 €	4 510 780 €	2 703 044 €	3 527 622 €	23 354 070 €	3 336 296 €
Autres matériels	5 726 527 €	2 689 697 €	2 221 272 €	1 679 210 €	1 659 886 €	1 870 477 €	2 463 789 €	18 310 858 €	2 615 837 €
Total	11 527 048 €	7 518 997 €	12 581 993 €	8 117 915 €	8 707 102 €	9 743 221 €	10 807 283 €	69 003 357 €	9 857 622 €

La dette.

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le remboursement du capital de la dette. Le tableau ci-après montre une dépense exceptionnelle de 3,78 M € en 2015 qui correspond à un remboursement anticipé de deux prêts bancaires. Cette opération a permis, à compter de 2016, de réduire de manière substantielle l'encours de la dette ainsi que les frais financiers.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement de la dette	638 114 €	638 114 €	638 114 €	3 775 599 €	532 605 €	387 778 €	287 779 €

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'établissait à 2 290 004 €, malgré une politique d'investissement soutenue comme indiqué au point précédent.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette (au 31 décembre)	8,405 M €	7,767 M €	7,129 M €	3,353 M €	2,966 M €	2,578 M €	2,290 M €

Les opérations d'ordre et les reprises de provisions.

La neutralisation des amortissements des bâtiments - réalisée depuis 2015 - ainsi que l'amortissement des subventions perçues, constituent également des dépenses de la section d'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Opérations d'ordre et reprises de provisions	461 783 €	559 610 €	617 454 €	3 104 389 €	1 400 632 €	1 343 050 €	1 543 046 €

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**



Article unique :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire approuve le compte administratif 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 6 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER